

LE DÉPARTEMENT

VOUS AIDE À RESTAURER VOTRE
PATRIMOINE REMARQUABLE

LE DÉPARTEMENT VALORISE SON PATRIMOINE

CULTURE



D'INFOS

hautesavoie.fr





Connaitre et faire connaitre les patrimoines de la Haute-Savoie

Entre lacs et montagnes, la Haute-Savoie est riche d'une histoire singulière et d'une identité culturelle forgée par des influences multiples. Propriétaire de plusieurs sites incontournables et de collections d'œuvres d'art exceptionnelles, le Conseil départemental de la Haute-Savoie mène une politique volontariste pour répondre aux enjeux de restauration, de conservation et de valorisation des patrimoines haut-savoyards dans toute leur diversité.



Martial Saddier
Président du
Conseil départemental
de la Haute-Savoie



Myriam Lhuillier
Vice-présidente déléguée
à la culture
et au patrimoine

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE

Un service gratuit de conseil à votre disposition

Le Département participe la conservation et la restauration de tous les patrimoines remarquables protégés au titre des monuments historiques : édifices, orgues et objets mobiliers. Il aide à la restauration de biens patrimoniaux non protégés, uniquement si ceux-ci sont publics.

Que vous soyez une collectivité territoriale, une association ou un propriétaire privé, le Département vous conseille et vous apporte son expertise pour vous aider à préparer vos projets de restauration (de la phase du diagnostic patrimonial à la réalisation des travaux), et à les financer.

RESTAURER UN PATRIMOINE REMARQUABLE, LES ÉTAPES À SUIVRE

- 1 Je constate les besoins**
Posez-vous quelques questions, notamment :
 - Quels sont les désordres dont souffre l'édifice ou l'objet ?
 - Celui-ci est-il protégé au titre des monuments historiques ou non ?
- 2 Je prends contact avec le Département de la Haute-Savoie**
Le service archéologie et patrimoine bâti vous conseille pour la marche à suivre (restauration-patrimoine@hautsavoie.fr).
- 3 Si l'édifice ou l'objet à restaurer est protégé au titre des monuments historiques (inscrit ou classé)**
Je prends contact avec l'État (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 74 - udap.annecy@culture.gouv.fr).
- 4 Avant toute sélection d'un architecte ou d'un artisan, je monte un dossier de demande d'aide, en sollicitant le Département**
Le service archéologie et patrimoine bâti vous aide à monter le dossier, qui peut concerner :
 - d'abord, si nécessaire, la réalisation d'un diagnostic sanitaire et patrimonial préalable, par un architecte du patrimoine (ce diagnostic permet de cibler les pathologies et les interventions nécessaires) ;
 - les travaux d'urgence ou de restauration ainsi que leur maîtrise d'œuvre (suivi et réalisation).
- 5 Je m'attache les services d'un architecte ou d'un restaurateur si la restauration concerne un objet**
Celui-ci accompagne la restauration du début à la fin, il apporte ses conseils pour identifier les corps de métier nécessaires au projet.
- 6 Je fais réaliser les travaux**
Dès validation du projet par les services du Département (et de l'État si l'édifice ou l'objet est protégé), je fais procéder aux travaux. Le Département (et l'État le cas échéant) devront être associés à leur suivi dès leur lancement et jusqu'à leur terme.

VOS INTERLOCUTEURS

VOUS ÊTES :

• Une collectivité

- propriétaire d'un édifice ou d'un objet classé ou inscrit au titre des monuments historiques
- propriétaire d'un édifice ou d'un objet non protégé au titre des monuments historiques

• Une association ou un particulier

- d'un édifice ou d'un objet classé ou inscrit au titre des monuments historiques

VOS CONTACTS :

Conseil départemental de la Haute-Savoie Direction culture et patrimoine

18 avenue de Trésum - 74000 Annecy
restauration-patrimoine@hautesavoie.fr
hautesavoie.fr

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie

7 esplanade Paul Grimault, BP 339
74008 Annecy Cedex
caue74@caue74.fr
caue74.fr

Fondation du patrimoine Délégation Régionale Rhône-Alpes

Fort de Vaise - 27 boulevard Antoine de
Saint-Exupéry - 69009 Lyon
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
fondation-patrimoine.org

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine de Savoie et Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux
74998 Annecy Cedex 9
udap.annecy@culture.gouv.fr
04 56 20 90 00
culture.gouv.fr

Région Auvergne-Rhône-Alpes Direction culture et patrimoine

59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
cultureenterritoire@auvergnerhonealpes.fr
04 73 31 85 04
auvergnerhonealpes.fr


**haute
savoie**
le Département

Direction Culture et Patrimoine
Conservatoire d'Art et d'Histoire
18, avenue de Trésum
74000 Annecy
04 50 33 23 60
restauration-patrimoine@hautesavoie.fr


hautesavoie.fr